

Affaire suivie par :
Ingrid ARZEL
Tél : 03 84 78 63 03
Mél : ce.ien.adjoint.dsden70@ac-besancon.fr
5 place Beauchamp – BP 419
70013 Vesoul cedex

Vesoul, le 6 octobre 2025
Madame l'Inspectrice d'académie,
Directrice académique des services de l'éducation
nationale

à

Mesdames et messieurs les enseignants
du département de la Haute-Saône
s/c des IEN de circonscription

Objet : défi académique de lecture à voix haute 2025-2026

Lire à voix haute, c'est apprendre à faire vivre les mots au service de la compréhension dans toutes les disciplines.

Si les résultats aux évaluations nationales des élèves de l'académie de Besançon témoignent de progrès significatifs dans de nombreuses compétences, ils pointent en revanche une fragilité persistante en lecture à voix haute du CE1 au collège.

Le défi académique « Cette année, je lis » vous propose de donner à la lecture toute sa place, en travaillant la compréhension et la fluence avec les élèves, dès le CE1.

Pourquoi inscrire sa classe ?

- ✓ Développer la confiance des élèves dans leur capacité à lire devant les autres
- ✓ Améliorer la compréhension des textes grâce à la mise en voix
- ✓ Renforcer la cohésion de classe autour d'un objectif commun
- ✓ Donner aux élèves le goût de la lecture en la partageant

La participation au défi académique se fait sur la base du volontariat. Un formulaire d'inscription par classe est à renseigner par le directeur d'école **avant le 13 octobre 2025** : <https://www.ac-besancon.fr/cetteanneejelis>
A l'issue de l'inscription, un kit d'accompagnement sera adressé à l'école avant les vacances d'automne.

Quelle démarche ?

- Chaque classe choisit des textes (à partir des [propositions bibliographiques](#) ou d'autres ouvrages retenus par l'équipe pédagogique).
- Les lectures sont préparées en classe, à la maison, durant les activités pédagogiques complémentaires (APC) ou dans le cadre du soutien.
- La classe doit répondre à un objectif de lecture quotidienne :
 - du CE1 au CM2 : environ 15 minutes par jour et par classe.
- Les minutes lues sont comptabilisées par les délégués de classe ou un élève responsable dans une fiche de suivi.

Deux étapes pour un même défi :

1. **Phase départementale : du 3 novembre au 12 décembre 2025** | Un prix par département.
2. **Phase académique : du 23 février au 27 mars 2026** | Un prix académique.

La classe gagnante sera celle qui aura cumulé le plus grand nombre de minutes de lecture à voix haute. L'objectif est d'atteindre – et de dépasser ! – le seuil minimal fixé.

Le défi académique « Cette année, je lis » entre en synergie avec d'autres dispositifs :

- "[Le quart d'heure lecture](#)" : possibilité de transformer ponctuellement ce temps en lecture à voix haute.
- "[Le Livre élu](#)" : les ouvrages sélectionnés peuvent servir de support au défi (cf. "[Bibliographies](#)")
- "[Les Petits Champions de la lecture](#)" : complémentarité naturelle avec ce concours national de lecture
- Le projet départemental littérature/EAC « Rêves d'ailleurs »

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et votre engagement au service de la réussite et de tous les élèves.

**IA-DASEN
Catherine RIDARD**

